

REGLEMENT et INSCRIPTION -- BOURSE PHOTO

Dimanche 5 octobre 2008 au lycée Madame de Staël à Saint-Julien-en-Genevois (74)
(8 kms de Genève).

ACHAT -- VENTE -- ÉCHANGE

de tout matériel photographique argentique ou numérique et vidéo de collection et d'occasion.

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 25 septembre 2008

Dossier d'inscription à demander par téléphone au 04 50 04 46 01 ou par mail rdeleuze@aol.com

ACCES A SAINT-JULIEN-EN-GNEVOIS (ensuite suivre le fléchage) :

- Par autoroute A40 traversant le Jura pour ceux qui viennent de Lyon ou de Paris.
Sortie n°13: St-Julien-en-Genevois.
- Par la nationale 201 Annecy - St-Julien-en-Genevois.
- Par l'A41, quitter l'autoroute à Allonzier-la-Caille puis rouler 20 kms sur la R.N. 201 direction Saint-Julien-en-Genevois par Cruseilles.
- Par la nationale 206 ou par l'autoroute A40 (sortie n°13: St-Julien-en-Genevois) pour ceux qui viennent d'Annemasse.

REGLEMENT DE LA BOURSE :

1- Sont admis à la vente ou à l'exposition, tous les livres, documents ou matériels se rapportant à la photographie argentique ou numérique et à la vidéo d'occasion et de collection.

2- Les transactions se feront de gré à gré et n'impliquent en aucun cas l'intervention des organisateurs en cas de litiges.

3- La réservation se fait exclusivement par courrier, avec paiement inclus à l'ordre de :
Michel DELEUZE - Association Contact Images - 207 route du Petit Châble - 74160 Beaumont

4- Les exposants étrangers s'occuperont eux-mêmes des formalités douanières. Ils s'acquitteront du prix de la réservation sur place.

5- Une confirmation de réservation sera envoyée par courrier.

6- La date limite d'inscription est le 25 septembre 2008. Les exposants qui se présenteraient le matin même de la bourse sans réservation s'exposent à un refus d'accès si la place manque.

7- Les tables fournies (longueur 2 m) ont une largeur d'environ 80 cm ; le prix unitaire est fixé à 15 €. Pour les exposants qui apportent leurs tables, le prix est de 12 € les 2 m.

8- La bourse est ouverte au public de 9h00 à 18h00. Les exposants pourront utiliser les deux heures avant l'ouverture et les deux heures après la fermeture pour ranger leur matériel.

9- L'accès à la salle se fait de plein pied, le parking est à quelques mètres.

10- Les participants s'engagent à respecter les lieux, à n'occasionner aucun dégât aux installations. Les organisateurs déclinent toute responsabilité pour les dégâts, dégradations, vols, chèques volés ou impayés ou autres déboires occasionnés par le public.

11- La participation à cette bourse entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement. L'organisation s'engage dans la mesure du possible à faciliter le travail des exposants.

